

## BON DE COMMANDE

### STAGIAIRE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Mandat : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopie : \_\_\_\_\_  
E.mail : \_\_\_\_\_

### La collectivité :

Commune : \_\_\_\_\_ Conseil régional : \_\_\_\_\_  
Communauté de communes : \_\_\_\_\_ Conseil général : \_\_\_\_\_  
Adresse de la collectivité : \_\_\_\_\_

### Je confirme mon inscription au stage de formation :

- Montant des droits d'inscription comprend le coût pédagogique + les frais annexes par stagiaire suivant:  
- **Les frais annexes à la formation (transferts Paris/Alger Aller et Oran/Paris Retour et séjour) :**

#### TOTAL CHAMBRE DOUBLE

Supplément Chambre Individuelle (pour les 7 nuits)  **1 365 €**  
**+ 100 €**

Dont 300 € : Transfert Avion (Paris/Alger- Oran/Paris)

Dont 580 € : Hôtel \*\*\* (7 petits-déjeuners inclus)

Dont 280 € : Repas : 7 déjeuners, 7 dîners 14 X 20 € T.T.C.

Dont 90 € : Transfert terrestre sur place

Dont 85 € : Visa

Dont 30 € : Assurance

+

#### - Les coûts pédagogiques Hors-Taxe :

Moins de 1 000 habitants (T.T.C.: 956.80 €)  800 €

De 1 000 à 10 000 habitants (T.T.C. : 1076.40 €)  900 €

De 10 000 à 30 000 habitants (T.T.C. : 1 196 €)  1 000 €

De 30 000 à 100 000 habitants (T.T.C. : 1 315.60 €)  1 100 €

Plus de 100 000 habitants, Conseil Général et Régional (T.T.C. : 1 435.20€)  1 200 €

- Les frais pédagogiques comprennent :

Les conférences et rencontres sur place

3 accompagnants au départ de Paris

### MONTANT TOTAL DE LA FORMATION : (à compléter)

= \_\_\_\_\_ €

La garantie d'assistance incluse et souscrite auprès d'Europ Assistance

Je certifie avoir pris connaissance des conditions de participation ci-jointes et les accepte toutes.

Fait à \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Signature de l' élu

Signature du responsable de la collectivité territoriale  
et cachet de la collectivité :

**Votre inscription validée par votre collectivité est à retourner impérativement avant le 9 janvier 2012 à :**

IEPP - 13, rue de Champagne - 57070 METZ - Tel /Fax : 03 87 74 88 79 - Email : contact@iepp.fr

**Les annulations individuelles des participants sont prises en compte et entraînent le paiement des frais suivants :**

- Aucun frais si l'annulation intervient avant le 9 Janvier 2012
- 50 % de la somme globale si l'annulation intervient entre le 9 janvier et le 28 janvier 2012
- 100% si l'annulation intervient entre le 28 Janvier 2012 et la date du départ.



# Formation des élus locaux - Voyage d'étude

## COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE :

### ALGÉRIE – Institutions, autorités locales et sociétés civiles

Du mardi 28 Février au Mardi 6 Mars 2012

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATION DES ELUS

### 1 - OBJET

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées sous la forme d'un voyage d'études par l'IEPP. L'IEPP, organisateur de la formation sous la forme d'un voyage d'études objet des présentes conditions générales de vente, fait appel à une ou plusieurs agences de voyages pour son organisation logistique. Les agences de voyages retenues pour cette prestation sont titulaires d'une licence d'agence de voyage et souscrivent à ce titre une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'ensemble des dommages aux biens et aux personnes pouvant survenir lors du voyage.

### 2 - INSCRIPTION

Toute inscription nécessite le renvoi du Bon de Commande dûment renseigné ou d'une commande écrite signée sur papier à en-tête, avant le 9 janvier 2012 à  
IEPP - 13, rue de Champagne 57070 METZ - Fax : 03 87 74 88 79 - contact@iepp.fr

### 3 - OBLIGATIONS RESPECTIVES DES PARTIES

Ce bon de commande ainsi que cette fiche infos pratiques valent convention de formation simplifiée. Les collectivités qui souhaitent une convention détaillée peuvent en faire la demande. À l'issue des prestations, une facture acquittée est adressée à la collectivité, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence etc...).

### 4 – PRIX DE LA FORMATION SOUS FORME DE VOYAGE D'ÉTUDES

PRIX CALCULÉ SUR LA BASE DE 20 PARTICIPANTS

#### 4A – CE PRIX COMPREND D'UNE PART LES PRESTATIONS D'INGÉNIERIE DE FORMATION

Le prix des stages de formation est celui figurant sur les annonces et les sites internet et, dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription. La TVA au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du stagiaire. Le prix de la formation comprend les prestations effectuées par IEPP. Elles portent sur l'ingénierie de formation, la rémunération des auteurs du programme et des intervenants, la remise des documents pédagogiques présentant notamment les opérations visitées.

#### 4B – CE PRIX COMPREND D'AUTRE PART LES PRESTATIONS D'AGENCE(S) DE VOYAGE ET FRAIS ANNEXES À LA FORMATION

1. Le transport aérien : Paris/Alger -Aller et Oran/Paris retour en avion
2. Les déplacements en autocar effectués lors des visites et prévus selon le programme, sous réserve de modifications
3. Le transport terrestre : un autocar à disposition selon le programme et train selon le programme
4. L'hébergement : 7 nuits, 7 petit déjeuner buffet inclus
5. Les repas mentionnés au programme : sept petits déjeuners, sept déjeuners et sept dîners
6. La garantie d'assistance souscrite auprès d'Europe Assistance pour toute inscription qui a lieu un mois avant la date de départ
7. Le prix portant sur les frais annexes à la formation ne comprend pas :

- a. Les boissons non comprises dans les menus
- b. Les dépenses personnelles

#### 8. Modifications de programme ou de prix :

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'intervenir certaines visites ou prestations en fonction des aléas de dernière heure et dans le souci d'accroître l'intérêt pédagogique de la formation.

Les prix des honoraires des intervenants des pays d'accueil et des frais annexes à la formation sont basés sur les cours des changes à la date à laquelle la proposition est négociée. Ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la fluctuation des tarifs aériens, ferroviaires, du nombre de personnes inscrites, du prix des prestations terrestres, du taux de change et des disponibilités à la date de confirmation.

#### 9. Demandes individuelles

Le forfait négocié dans le cadre de « tarifs groupes » pour les voyages ne pourra faire l'objet d'aucune modification d'itinéraire, d'horaire ou de contenu de la part du stagiaire. Toute formation organisée sous la forme d'un voyage d'études interrompue ou abrégée, ou toute prestation de formation ou prestation terrestre non consommée du fait du stagiaire, pour quelque cause que ce soit, ne pourra pas être partiellement ou totalement remboursée.

### 5 – REPORT / ANNULATION

#### Du fait de l'IEPP

L'IEPP se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, ils informent le stagiaire dans les plus brefs délais. Selon les choix du stagiaire, l'IEPP reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

#### Du fait du stagiaire

Les annulations individuelles des participants sont prises en compte et entraînent le paiement des frais suivants :

- Aucun frais si l'annulation intervient avant le 9 Janvier 2012
- 50 % de la somme globale si l'annulation intervient entre le 9 janvier et le 28 janvier 2012
- 100% si l'annulation intervient entre le 28 Janvier 2012 et la date du départ.

### 6 – RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, IEPP et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable.

À défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Organisateur de la formation : IEPP - 13, rue de champagne 57070 METZ - Fax : 03 87 74 88 79 - contact@iepp.fr

N° SIRET : 505 200 121 00034 - Code APE : 8559A - TVA Intercommunautaire : FR 135 05 200 121 00034

Déclarations d'activités de formation enregistrées sous le numéro 41 57 02733 57 auprès DRTEFP Lorraine

